



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**

de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 17  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16  
Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date Convocation : 03/02/2022  
Date d'affichage de la convocation : 03/02/2022  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 10/02/2022

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le 11 FEV. 2022

ID : 033-213301435-20220210-2022\_019-DE

**Délibération n° 2022-019**

Jeudi 10 février 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix du mois de février à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le trois février deux-mille-vingt-deux.

**Présents** : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE – Isabelle BERNADET - Hélène BURESI - Benoit DULAU - Corinne JEANDONNET – Elvira MOMMERT - Mathieu OLIVEIRA – Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT - Vincent TRISTRAM  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** :

**Absent(s) excusé(s)** : Nadia BRIDOUX MICHEL

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Hélène BURESI

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2022  
POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION DU BATIMENT DU PORT ET DES  
ANNEXES**

**Vu** le projet de restructuration du Bâtiment du port et des annexes,  
**Vu** la délibération n°2019-67 attribuant la Maîtrise d'œuvre du projet,  
**Vu** l'avant projet de la Maîtrise d'œuvre,  
**Vu** les différents diagnostics réalisés en phase étude,  
**Vu** la modification de programme et les nouveau plan en phase ESQ,  
**Vu** le projet en phase APD/ PRO et l'estimatif de la maîtrise d'œuvre,  
**Vu** la commission finances du 11 janvier 2022,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire rappelle que :**

Le projet de restructuration du Bâtiment du Port et des annexes est à ce jour en phase de conception avec la Maîtrise d'œuvre titulaire du marché réalisé en 2019. Une modification de programme a eu lieu courant 2020 à la suite de départ de la commune du porteur de projet initial. La partie hangar initialement prévue pour l'installation d'un Tiers Lieux ne peut donc pas être réalisée. La commune souhaitant dynamiser la zone, à modifier le projet pour réaliser dans l'ensemble du bâtiment, un restaurant avec salle de séminaire. C'est la 1<sup>ère</sup> partie d'un projet de territoire touristique global.

Le montant réel de l'opération sera déterminé par l'appel d'offres qui a été lancé par un marché à procédure adaptée de travaux au mois de novembre 2021 à la fin de la phase d'étude réalisée par la Maîtrise d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le 11 FEV. 2022

ID : 033-213301435-20220210-2022\_019-DE

Le coût initialement programmé a évolué à la hausse au regard des diagnostics réalisés courant 2020. Ce projet est la première pierre du développement de Cubzac les Ponts, qui viendra en complémentarité de la Halte nautique permettant le développement du tourisme fluvial mais également d'une zone culturelle et associative par la réalisation d'aménagements publics permettant le développement de manifestations. Situé en contrebas du Pont Gustave Eiffel, le site a en effet, un intérêt économique, touristique, culturel et associatif particulier. La commune souhaitant dynamiser la zone sur la durée pour en faire un site attractif.

Au regard du coût estimatif de l'opération en phase PRO sur le budget de la commune, il convient de solliciter des subventions d'investissements selon le plan de financement suivant :

<b>RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT DU PORT ET DES ANNEXES</b>		
<b>Coût total : 1 125 317,00€ HT</b>		
<b>Préfecture de la Gironde F.N.A.D.T 2022</b>	15,00%	168 797,55€
<b>Préfecture de la Gironde D.S.I.L 2022</b>	25,00%	281 328,25€
<b>Fonds de Solidarité Territoriale LGV-SEA</b>	7,03%	79 109,52€
<b>Complément Fonds de Solidarité Territoriale LGV-SEA</b>	11,29%	127 063,00€
<b>Autofinancement communal</b>	<b>41,68%</b>	<b>469 018,68€</b>
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 125 317,00€</b>

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à la Restructuration du Bâtiment du Port et de ses annexes au regard et du tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre de la DSIL droit commun 2022, une subvention relative à ce projet,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Le Maire,

Alain TABONE